

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2024_032

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Votants 26
Date de Convocation	Vendredi 22 mars 2024		
Séance du	Vendredi 29 mars 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI — H. BARBAROS — Ch. QUEYRAT — J.Ch. VERGEYNST — A. CORDERO — G. CASAS — F. PLUJA — D. CREN — C. BALDO — A. BERNARD — A. LOPEZ — J.M. THOBOIS — P. DONOT — E. BREBION — T. RENARD — P. MARECHAUX — M. MARTIN — N. COLELLA — M. SANDRAS-MACH — J. BADIE — P. WADIIH — E. MARTIN.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : C. LEVY à A. CORDERO — A. BAUER à J.Ch. MORICONI — V. GUILLEMIN à C. QUEYRAT — A. LE MOIGNE à F. PLUJA.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : F. PORTELA.</p> <p>Secrétaire de séance : H.BARBAROS.</p>			

OBJET : Fixation des tarifs des familles du séjour « La Ribambelle » pour les enfants de l'Accueil de loisirs du 15 au 17 avril puis du 17 au 19 avril 2024.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer les tarifs des familles pour le séjour « La Ribambelle » qui aura lieu du 15 au 17 avril 2024 puis du 17 au 19 avril 2024, pour les enfants de l'Accueil de loisirs.

Il propose les tarifs ci-dessous :

TRANCHE 1	QF inférieur à 500 €	70 € pour trois journées
TRANCHE 2	QF entre 501 et 900 €	80 € pour trois journées
TRANCHE 3	QF entre 901 et 1 400 €	90 € pour trois journées
TRANCHE 4	QF supérieur à 1 401 €	100 € pour trois journées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les tarifs des familles susmentionnés pour le séjour « ski » pour les enfants de l'Accueil de loisirs et du Point Jeunes ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout acte utile afférent.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 9/04/2024

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

